



Sainte-Florine le 19 août 2026,

Mesdames et Messieurs les Parents
d'élèves utilisateurs du Transport scolaire

Réf.: JC/PF/GR - 191-2026

Objet : Transport scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques de Sainte-Florine
Rentrée 2026

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, la commune assure un service facultatif de transport scolaire par délégation du Conseil Régional compétent en ce domaine et vous avez inscrit votre (vos) enfant(s) pour cette rentrée scolaire 2026. Avec les 2 minibus mis à disposition par notre communauté de communes Auzon Communauté, l'ensemble des demandes d'inscription a pu être accepté, au regard de vos inscriptions formulées en juillet. Outre le formulaire d'inscription, vous nous avez communiqué les autorisations parentales pour que votre enfant rentre seul ou pas de l'arrêt jusqu'à votre domicile, ainsi que les personnes autorisées à venir le récupérer.

Vous trouverez ci-joint à titre indicatif **les circuits prévisionnels** avec mention des horaires, conçus par notre Policier municipal. Ces circuits et horaires pourront être ajustés après les premiers jours de rodage et vous en serez alors informés.

Les conducteurs sont cette année Sandra DELCROS pour un minibus et Benjamin TOURET les matins et Katia GATIGNOL les après-midis pour l'autre minibus.

En cas d'absence d'une conductrice, quatre autres agents de la commune (Christophe TEISSEDRE, Philippe CUBIZOLLES, Guillaume ROUSSET, Sabine JOANDEL) sont susceptibles d'assurer le remplacement pour vous garantir une continuité de service.

Je vous remercie de **nous faire part en amont de tout changement** si votre enfant n'est pas amené à prendre le transport scolaire certains jours quelles qu'en soient les raisons. De même il est important de bien nous informer de tout changement d'arrêt éventuel dans le cadre de gardes alternées de l'enfant changeant de domicile.

Ne répondant pas aux seuils de distance de la Région, le financement du transport scolaire est entièrement assuré et financé par la commune, moyennant cependant une **participation forfaitaire des familles en 2026 de 37,70€ par période** quel que soit le nombre de trajets effectués sur chacune des périodes de « vacances à vacances ». Ce tarif évolue habituellement au 1^{er} janvier de chaque année.

Enfin et comme chaque année je vous précise qu'**aucun transport scolaire ne sera assuré le matin de rentrée scolaire**, l'habitude étant que les parents accompagnent leurs enfants ces jours particuliers. Le transport est cependant assuré le soir du jour de rentrée scolaire.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.



Pour le Maire Josiane COSTE
et par délégation,

Pascal FAURE adjoint